

2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ

**Camaret-sur-Aygues • Lagarde-Paréol • Piolenc
Sainte-Cécile-les-Vignes • Sérignan-du-Comtat
Travaillan • Uchaux • Violès**



SOMMAIRE

La Communauté de communes en chiffres	Page 4
Les 8 communes	Page 5
Les compétences statutaires	Pages 6 et 7
Les élus	Page 8
Les commissions intercommunales	Pages 9 et 10
L'administration territoriale	Page 11
L'espace France services	Page 12
Le développement économique	Page 13
Tourisme	Page 15
Urbanisme	Page 19
L'assainissement	Page 21
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	Page 23
Environnement	Page 25
Les marchés publics	Page 26
Les budgets	Page 30
Les Fonds de concours	Page 32
Les principales délibérations	Page 33

L' Aygues

La Communauté de communes

en chiffres

La Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence est un territoire de **142 km²** qui s'étend de la vallée du Rhône à l'ouest jusqu'aux Dentelles de Montmirail à l'est ; de la vallée de l'Aygues au sud jusqu'à la Drôme provençale au nord.

La viticulture y occupe une place prépondérante, en grande partie sous l'appellation Côtes du Rhône, avec les AOC spécifiques « Plan de Dieu » et « Massif d'Uchaux » mais aussi par les cultures fruitières et maraîchères de la vallée du Rhône.



Le secteur industriel repose principalement sur l'industrie agro-alimentaire et les industries d'extraction et de transformation, concentrées dans le triangle Camaret-sur-Aigues / Piolenc / Sérignan-du-Comtat.

L'ensemble du territoire est fortement impacté par les risques naturels, en particulier le risque inondation et le risque feux de forêt, ce qui entrave fortement son urbanisation.

La Communauté de communes compte une population de **20 244** habitants, soit une densité de population de **142,5** habitants / km² (moyenne départementale : 157,4)

Les 8 communes membres

Camaret-sur-Aygues :

4 644 habitants

Lagarde-Paréol :

341 habitants

Piolenc :

5 418 habitants

Sainte-Cécile-les-Vignes :

2 600 habitants

Sérignan-du-Comtat :

2 843 habitants

Travaillan :

730 habitants

Uchaux :

1 708 habitants

Violès :

1729 habitants

Les 8 communes

de la Communauté de communes



CAMARET-SUR-AYGUES

Maire : Philippe de BEAUREGARD
Mairie de Camaret sur Aygues
Cours du Midi
84850 CAMARET SUR AYGUES

Superficie : 17,53 km²

Tel : 04 90 37 22 60
Fax : 04 90 37 72 33
www.camaret.org



LAGARDE-PAREOL

Maire : Fabrice LEAUNE
Mairie de Lagarde-Paréol
Le Village
84290 LAGARDE-PAREOL

Superficie : 9,29 km²

Tel : 04 90 30 81 91
Fax : 04 90 30 82 56
www.lagardepareol.fr



PIOLENC

Maire : Louis DRIEY
Mairie de Piolenc
Place de la Résistance
84420 PIOLENC

Superficie : 24,80 km²

Tel : 04 90 29 63 66
Fax : 04 90 29 50 62
www.mairie-piolenc.fr



SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

Maire : Vincent FAURE
Mairie de Sainte Cécile les Vignes
Place de la Mairie
84290 SAINTE CECILE LES VIGNES

Superficie : 19,82 km²

Tel : 04 90 30 80 17
Fax : 04 90 30 74 91
www.sainte-cecile.org



SERIGNAN-DU-COMTAT

Maire : Julien MERLE
Mairie de Sérignan du Comtat
Place de la Mairie
84830 SERIGAN DU COMTAT

Superficie : 19,82 km²

Tel : 04 90 70 00 03
Fax : 04 90 70 02 77
www.serignanducomtat.fr



TRAVAILLAN

Maire : Isabelle DALADIER-MARTIN
Mairie de Travaillan
Place Jean Moulin
84850 TRAVAILLAN

Superficie : 17,65 km²

Tel : 04 90 37 24 01
Fax : 04 90 37 79 88
www.travaillan.fr



UCHAUX

Maire : Christine LANTHELME
Mairie de Uchaux
Place de la Mairie
84100 UCHAUX

Superficie : 18,48 km²

Tel : 04 90 40 62 40
Fax : 04 90 40 62 73
www.uchaux.com



VIOLES

Maire : Marie-José AUNAVE
Mairie de Violès
Cours Rigot
84150 VIOLES

Superficie : 14,79 km²

Tel : 04 90 70 92 11
Fax : 04 90 70 90 15
www.violes.fr

Les compétences

statutaires

Les statuts de la Communauté de communes ont été modifiés par délibération du Conseil communautaire du 7 décembre 2021 pour prendre en compte les nouvelles compétences qu'elle va devoir exercer de plein droit. En voici le détail :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

- Mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Création de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire
- Exercice du droit de préemption urbain, selon les règles définies par les articles L.211-1 et suivants du Code de l'urbanisme, en vue de l'extension ou de la création de zones d'activité

Développement économique, tourisme et agriculture

- Aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales
- Promotion du tourisme, avec création d'un office de tourisme
- Constitution de réserves foncières pour les futures zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques
- Mise en place d'actions favorisant l'accueil des entreprises, assortie d'aides fiscales en faveur des créations d'entreprises ou des entreprises en difficultés
- Aide à l'installation et au maintien des exploitations agricoles ; adhésion à l'association Prévigrêle
- Participation à la construction des infrastructures et au déploiement des réseaux de communication électroniques dans le cadre du plan national de lutte contre la fracture numérique

Autres compétences obligatoires

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Assainissement des eaux usées
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ; construction, aménagement, exploitation et entretien des déchetteries intercommunales

COMPETENCES FACULTATIVES

Actions d'intérêt communautaire

- Politique du logement et du cadre de vie
- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services publics y afférentes

Autres compétences facultatives

- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rurale avec renforcement, extension et entretien des réseaux. Contrôle de la distribution et de la qualité de l'électricité publique
- Missions hors gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, prévues aux alinéas 11 et 12 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement : mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique
- Développement, gestion et coordination d'un système d'information géographique (SIG) à l'échelle intercommunale et d'un système de gestion du Cadastre
- Gestion du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols
- Mutualisation de la politique de la commande publique dans le cadre du schéma de mutualisation
- Adhésion à la Mission locale du Haut Vaucluse

Les élus

de la Communauté de communes

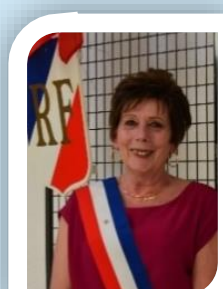
Le conseil communautaire est composé de 33 membres qui élisent le Président et les vice-présidents de la Communauté de communes.

Le bureau, lui-même composé du Président et des 7 vice-présidents présentés ci-dessous, est une instance délibérative en charge des affaires courantes.

Le Président prépare et exécute les décisions des instances délibérantes (bureau, conseil communautaire). Il préside de droit le bureau et le conseil communautaire.



Julien MERLE
Président
Maire de Sérignan-du-Comtat



Marie-José AUNAVE
1^{ère} vice-présidente
Maire de Violès



Philippe de BEAUREGARD
2^{ème} vice-président
Maire de Camaret-sur-Aigues



Christine LANTHELME
3^{ème} vice-présidente
Maire d'Uchaux



Brigitte MACHARD
4^{ème} vice-présidente
1^{ère} adjointe à Piolenc



Isabelle DALADIER-MARTIN
5^{ème} vice-présidente
Maire de Travaillan



Vincent FAURE
6^{ème} vice-présidente
Maire de Sainte-Cécile-les-Vignes



Fabrice LEAUNE
7^{ème} vice-présidente
Maire de Lagarde-Paréol

Les commissions

intercommunales

Toutes les commissions de la communauté de communes sont présidées de droit par le Président. Chaque commission est composée de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants, avec au moins un représentant pour chaque commune.

Les commissions thématiques

COMMISSION FINANCES, BUDGET, POLITIQUE FISCALE ET PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PLURIANNUELS :

Vice-présidente déléguée : Marie-José AUNAVE

Membres titulaires : Liliane DIAZ, Jean-Marc PRADINAS, Louis DRIEY, Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, Lydie CATALON, Isabelle DALADIER-MARTIN, Christine LANTHELME

Membres suppléants : Sylvette GIL, Fabrice LEAUNE, Roland ROTICCI, Pascal CROZET, Jeanne SURDEL, Patricia LISPAL-GONDRAN, Pierre SIMLER, Florence GOURLOT

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME, COMMERCE ET AGRICULTURE :

Vice-président délégué : Vincent FAURE

Membres titulaires : Sylvette GILL, Fabrice LEAUNE, Brigitte MACHARD, Jean-Pierre TRUCHOT, Patricia LISPAL-GONDRAN, Christine LANTHELME, Christophe CANO

Membres suppléants : Christine WINKELMANN, Jean-Marc PRADINAS, Roland ROTICCI, David VALLEE, Denis GADEA, Isabelle DALADIER-MARTIN, Jacqueline JOURDAIN, Marie-José AUNAVE

COMMISSION ENVIRONNEMENT, DÉCHETS MÉNAGERS, ÉCONOMIE CIRCULAIRE, PLAN CLIMAT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :

Vice-président délégué : Philippe de BEAUREGARD

Membres titulaires : Claude FOURNIER, Patrick PICHON, Virginie JOUBREL, Marc GABRIEL, Isabelle DALADIER-MARTIN, Jacqueline JOURDAIN, Marie-José AUNAVE

Membres suppléants : Hervé AURIACH, Fabrice LEAUNE, Louis DRIEY, Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, Jean-Christophe MONIN, Pascal MARCHESINI, Christine LANTHELME, Florence GOURLOT.

COMMISSION RISQUES MAJEURS, GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES, PRÉVENTION DES INONDATIONS ET ASSAINISSEMENT:

Vice-président délégué : Isabelle DALADIER-MARTIN

Membres titulaires : Hervé AURIACH, Jean-Claude LEGENTIL, Louis DRIEY, Pascal CROZET, Marie-France ESTIVAL, André GUIGUE, Florence GOURLOT

Membres suppléants : Christine WINKELMANN, Damian SANCHEZ-VIVES, Michel VIDAL, Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, Catherine BOURACHOT, Patricia LISPAL-GONDRAN, Christine LANTHELME, Marie-José AUNAVE.

COMMISSION MAISON DE SERVICES AU PUBLIC :

Vice-présidente déléguée : Brigitte MACHARD

Membres titulaires : Sylvette GILL, Mireille MERCIER, Dominique FICTY, Bérangère DUPLAN, Pierrette MEYER, Jacqueline JOURDAIN, Christophe CANO.

Membres suppléants : Christine WINKELMANN, Sophie PROPHETE-FEBVRE, Roland ROTICCI, Catherine MALET-VANNEUVILLE, Aurélie CALDARINI, Annie MEUNIER, Gabriel BELTRAND, Marie-José AUNAVE

COMMISSION SCHÉMA DE MUTUALISATION :

Vice-présidente déléguée : Christine LANTHELME

Membres titulaires : Liliane DIAZ, Sophie PROPHETE-FEBVRE, Brigitte MACHARD, Dominique FICTY, Lydie CATALON, Patricia LISPAL-GONDRAN, Marie-José AUNAVE

Membres suppléants : Jean-Michel MARLOT, Mireille MERCIER, Géraldine ORTEGA, David VALLEE, Fanny ROSEAU, Pierrette MEYER, Annie AVON, Christophe CANO

COMMISSION AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, SCOT, URBANISME, HABITAT ET LOGEMENT :

Vice-président délégué : Fabrice LEAUNE

Membres titulaires : Christine WINKELMANN, Françoise GRANDMOUGIN, Pascal CROZET, Marc GABRIEL, Patricia LISPAL-GONDRAN, Christine LANTHELME, Florence GOURLOT

Membres suppléants : Jean-Michel MARLOT, Jean-Marc PRADINAS, Louis DRIEY, Jacques TRENTON, Lydie CATALON, Bernard SCULFORT, André GUIGUE, Marie-José AUNAVE

Les autres commissions

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Président : Julien MERLE, suppléant : Marc GABRIEL
Membres titulaires : Philippe de BEAUREGARD, Michel VIDAL, Isabelle DALADIER-MARTIN, Christine LANTHELME, Marie-José AUNAVE
Membres suppléants : Liliane DIAZ, Louis DRIEY, Patricia LISPAL-GONDRAN, André GUIGUE, Vincent FAURE

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES

TRANSFÉRÉES :

Président : Julien MERLE
Membres titulaires : Philippe de BEAUREGARD, Fabrice LEAUNE, Louis DRIEY, Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, Lydie CATALON, Patricia LISPAL-GONDRAN, Christine LANTHELME, Florence GOURLOT
Membres suppléants : Liliane DIAZ, Sophie PROPHETE-FEBVRE, Brigitte MACHARD, Vincent FAURE, Jean-Pierre TRUCHOT, Marie-Christine ANDRIEU, André GUIGUE, Julia ECKINCI

COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES

HANDICAPÉES :

En cours de constitution

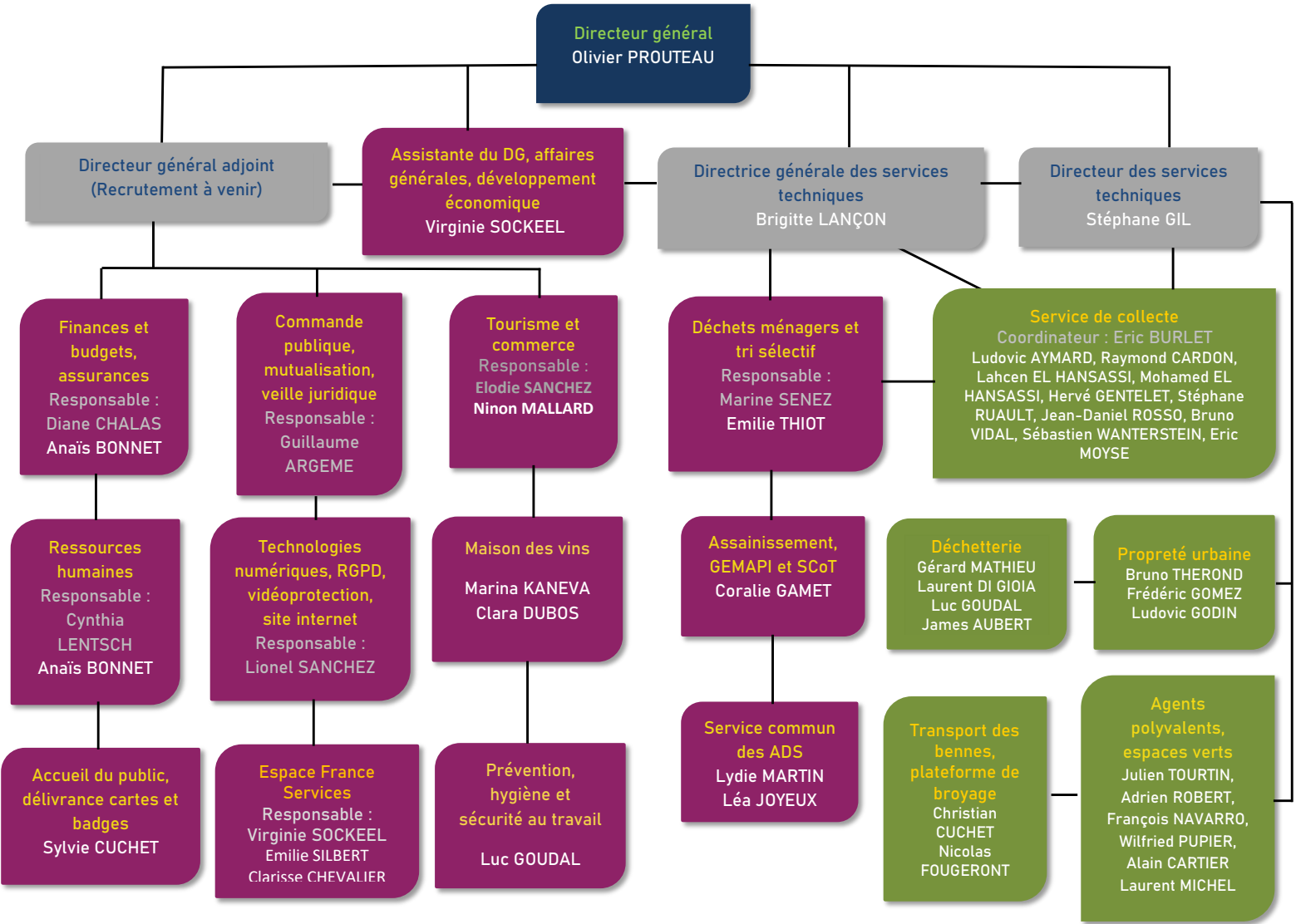
COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Membres titulaires : Hervé AURIACH, Jean-Michel MARLOT, Antonio MUGA, Fabrice LEAUNE, Brigitte MACHARD, Françoise CARRERE, Géraldine ORTEGA, Françoise GRANDMOUGIN, Patricia RICHARD, Gilberte LAVESQUE.
Membres suppléants : Sylvette GILL, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, Michel VIDAL, Roland ROTICCI, Patrick PICHON, Eric LANNOY, Simon BOYER, Jacques SAUZADE.



Organigramme

des services



Espace France services

itinérant

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de communes exerce une nouvelle compétence : la création et la gestion des maisons de service public, devenues depuis les espaces France Services. Ce service s'adresse plus particulièrement aux personnes qui ne peuvent se déplacer dans les services publics des agglomérations voisines (Orange, Carpentras, Avignon, Bollène) pour effectuer leurs démarches administratives les plus usuelles, mais aussi celles qui ont des difficultés à utiliser les outils numériques ou qui n'en ont pas à leur disposition.

C'est donc en étroite concertation avec plusieurs partenaires institutionnels que ce service a été créé, sous l'égide de la Préfecture de Vaucluse : la CAF, la CPAM, la MSA, les caisses de retraites du secteur privé et du secteur public, La Poste, les services fiscaux, le Conseil départemental d'accès au droit, etc.

La Communauté de communes Aygues-Ouvèze en Provence a mis en place ce service en janvier 2021, grâce à un bus aménagé, composé de 2 bureaux et accessible pour les personnes à mobilité réduite, qui sillonne les 8 communes du territoire. Le bus est à la fois un point relais, un guichet de renseignement et d'accompagnement où les habitants peuvent être informés, orientés et accompagnés gratuitement dans leurs démarches administratives en ligne, par les deux animatrices formées à cet effet.

En 2022, **4 494** demandes (physiques, par téléphone ou par mail) ont été traitées, avec un taux de plus de 80 % de satisfaction de la demande et plus de 87 % de satisfaction de l'utilisateur.



Ce service fait l'objet d'un rapport d'activité dédié, consultable sur le site de la Communauté de communes.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00					
8h15					
8h30					
8h45					
9h00					
9h15					
9h30					
9h45					
10h00	Sainte-Cécile-les-Vignes 8h00 à 13h00 Place Max Aubert	Piolenc 8h00 à 12h00 Place Michel Barthou	Camaret sur-Aygues 8h00 à 12h00 Parking du Moto-ball	Sérignan du-Comtat 8h00 à 13h00 Place du Marché	Uchaux 9h00 à 11h00 Place de la Mairie
10h15					
10h30					
10h45					
11h00					
11h15					
11h30					
11h45					
12h00					
12h15					
12h30					
12h45					
13h00					
13h15					
13h30					
13h45					
14h00					
14h15	Lagarde-Paréol 14h00 à 15h15 Place de la Mairie	Piolenc 12h45 à 16h15 Place Michel Barthou	Camaret sur-Aygues 12h45 à 16h15 Parking du Moto-ball	Travaillan 14h00 à 15h15 Place Jean Moulin	Violès 12h15 à 15h15 Place de l'ancienne gare
14h30					
14h45					
15h00					
15h15					
15h30					
15h45					
16h00					
16h15					

économique

La Garrigue du Rameyron II à Sérignan-du-Comtat.

N'ayant plus de parcelles disponibles et afin de répondre à la demande des professionnels, la Communauté de communes a lancé en 2021, le projet d'extension de la zone d'activité La Garrigue du Rameyron II. 7 parcelles devraient ainsi être viabilisées avant la fin 2023.

Voici les entreprises qui se sont portées candidates pour l'acquisition d'une parcelle :

JMS/entretien réparation matériel de manutention
 E-inside / Organisation d'évènements
 Gondran / carreleur et chape liquide
 Friburger / entreprise de maçonnerie
 MCM / maintenance mécanique
 MG Réseaux / électricité générale, travaux publics
 Erdogan / entreprise de maçonnerie

Des contrats de réservation ont été signés avec chacune de ces entreprises.



La Communauté de communes envisage aussi la **création d'une nouvelle zone située avenue Fernand Gonnet à Camaret-sur-Ayguès**. La révision du PLU de la commune est nécessaire à l'aboutissement de ce projet qui permettrait d'accueillir la construction du nouveau siège de la Communauté de communes, ainsi que l'installation de plusieurs entreprises.

Partenariat avec Initiative Seuil de Provence

Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale est partenaire de la Communauté de communes depuis 2011 pour l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises du territoire.

Les 24 et 25 mars 2022, ce partenariat a permis l'organisation de la manifestation « La start up est dans le pré » au Château de Massillan à Uchaux.

Cette opération visait à rassembler, pendant deux jours, les porteurs de projets du territoire afin de les accompagner dans la maturation de leur idée. Ils ont ainsi été guidés et coachés par des banquiers, acteurs locaux, comptables et autres professionnels.

42 projets ont été présentés dont 8 pour le territoire intercommunal. La Communauté de communes a financé cette opération à hauteur de 35 500 €, qui viennent s'ajouter à la cotisation annuelle pour l'adhésion à la plateforme.



Nouvelle signalétique pour la zone d'activité Jonquier et Morelles de Camaret-sur-Ayguès.

Cette nouvelle signalétique a été installée en octobre 2022 dans la zone d'activité Jonquier et Morelles de Camaret-sur-Ayguès, sur le même modèle que celle de la zone du Crépon de Piolenc.

Elle a été réalisée par l'entreprise SICOM pour un montant de 26 803 €. Aucune participation financière n'est demandée aux entreprises pour la mise en place de cette signalétique. Elle est entièrement prise en charge par la Communauté de communes dans le cadre de la compétence développement économique.



Partenariat avec la Chambre du commerce et de l'industrie de Vaucluse

En 2022, une convention de partenariat a été signée avec la CCI de Vaucluse afin de mettre en place différentes actions et notamment une marketplace dédiée aux commerçants du territoire intercommunal.

Voici un bilan des actions :

Plateforme numérique : 30 commerces

Audit numérique commerces : 90 commerces

Mise en place de **deux ateliers numériques** à destination des professionnels en 2022.

Organisation de deux jeux concours pour le lancement de la **plateforme marketplace** avec des bons d'achats à gagner et à utiliser chez les commerçants présents sur la marketplace.



Tourisme

Etude de définition de la stratégie touristique pour le territoire de la Communauté de communes.

La Mairie de Travaillan



Le tabac presse de Violès



Dans le cadre de l'étude de stratégie touristique, l'harmonisation des points d'information est une action qui a été définie dans l'axe 1 qui recense les aménagements structurants. Cette action a débuté en 2021 par l'ouverture de la Maison des vins et des produits du terroir qui accueille également un point d'information touristique.

2022, nouvelle étape de l'étude avec la réalisation de **4 points d'informations touristiques**.

Les lieux ont été au préalable définis par les maires de la Communauté de communes.

Ces points sont régulièrement alimentés en documentation touristique de la Communauté de communes et de son partenaire **Vaucluse Provence Attractivité**.

Le Naturoptère
Sérignan-du-Comtat



La Maison du tourisme
Sainte-Cécile-les-Vignes



La Maison des vins

et des produits du terroir



Wine house and local products • Casa dei vini e dei prodotti locali

Labellisation inter Rhône

Le 12 octobre dernier la Maison des vins a été labellisée « **rendez-vous terroir** » par inter Rhône.

En 2022, la Maison des vins et des produits du terroir a ouvert ses portes à partir du 15 avril. A ce jour elle accueille **28 domaines viticoles et 11 producteurs locaux**.

Mise en place des dégustations.

Marina et Clara ont suivi une **formation sur l'œnologie et la dégustation** en avril dernier dispensée par **Sophie LURIE**, enseignante au lycée viticole d'Orange. Cette formation a permis d'organiser tout au long de la période d'ouverture des dégustations des vins de nos producteurs.

Eductour des offices de tourisme

Le 5 mai a été organisé un éductour à destination des offices de tourisme proches de notre territoire. Une autre manière de nous faire connaître et découvrir la Maison des vins et notre espace Vélo. Cette visite s'est achevée par une dégustation de nos produits locaux.



Premier anniversaire de la Maison des vins

Le 13 juillet dernier, nous avons soufflé la première bougie de la Maison des vins.

Marché de producteurs

4 marchés ont été organisés pendant la période estivale, les 13 et 22 juillet et les 5 et 12 août de 18h à 21 heures sur la place des Félibres.

Les food truck ont également été conviés à ces 4 marchés.



Marché de Noël

Après une première annulation en 2021 pour cause de Covid, notre marché de Noël a eu lieu le **samedi 17 décembre** sur la place des Félibres. 7 producteurs et un photographe ont répondu présents et 3 food trucks ont également participé à cet événement.

A cette occasion, la **Municipalité de Camaret-sur-Aygues** a organisé la remise des prix de son concours de décorations extérieures.



Partenariat avec Vaucluse Provence Attractivité

La Communauté de communes a signé **une convention de partenariat avec Vaucluse Provence Attractivité (VPA) en 2020.**

Voici un retour en image des **actions réalisées en 2022** :

Eductour réalisé par VPA pour 4 tours opérateurs:

Découverte de la Maison des vins et de l'espace vélo



Dégustation de vins



Shooting photo et vidéo



Shooting photo et vidéo sur notre territoire avec la participation de Clara, notre étudiante en BTS tourisme en alternance.



Un espace location et réparation de vélos

Situé à côté de la Maison des vins, un espace de location et de réparation de vélos a également vu le jour en 2021. Ce lieu, ouvert du 13 juillet au 31 août a offert la possibilité aux touristes, mais aussi aux locaux, de louer des vélos.

Des VAE, des VTT, des vélos musculaires adultes et enfants y sont proposés

Hors période d'ouverture, la location de vélos reste possible via la Maison des vins et des produits du terroir.



Rapport 2022 du service commun des autorisations du droit des sols

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, prévoit la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) à compter du 1^{er} juillet 2015.

Pour pallier ce désengagement des services de l'Etat, la Communauté de communes a souhaité créer un service commun, sur le fondement de l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui a pour objet la mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme avec les communes par voie conventionnelle. Ce service commun pour 6 communes est opérationnel depuis le 1^{er} avril 2015.

Le tableau, ci-dessous, présente un bilan de l'activité du service en 2022.

	CU a ou b		DP			PD			PC *			PA			TOTAL
	En cours d'instruction	Instruit	En cours d'instruction	Instruite		En cours d'instruction	Instruit		En cours d'instruction	Instruit		En cours d'instruction	Instruit		
				Non-opposition	Opposition		Accord	Refus		Accord	Refus		Accord	Refus	
Camaret-sur-Aygues	0	0				0	0	0	1	36	9	0	2	0	48
Lagarde-Paréol	0	0	2	7	3	0	0	0	1	2	1	0	0	1	17
Sainte-Cécile-les-Vignes	0	30	3	58	13	0	0	0	3	27	7	0	3	1	145
Sérignan-du-Comtat	0	0							5	14	11	1	0	1	32
Travaillan	0	5	2	8	5	0	0	0	2	4	9	0	0	0	35
Violès	0	2				0	1	0	3	13	10	0	2	1	32
TOTAL	0	37	7	73	21	0	1	0	15	96	47	1	7	4	
	37		101			1			158			12			
	309														

Le Code des relations entre le public et l'administration prévoit que, depuis le 1^{er} janvier 2022, tout usager doit pouvoir, s'il le souhaite, déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme (DAU) par voie électronique, auprès du Guichet Unique, c'est à dire la commune.

La loi ELAN précise que, depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes de plus de 3500 habitants sont concernées par l'obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes d'urbanisme.

Le Pôle ADS de la Communauté de communes a fait le choix d'instruire par voie dématérialisée l'ensemble des demandes des 6 communes adhérentes.

La Communauté de communes a travaillé avec la société SIRAP pour la mise en place du portail de saisine par voie électronique publié sur les sites des communes et le déploiement de la nouvelle solution d'instruction (Next'ADS) pour les 8 communes, qui permet de répondre aux nouvelles obligations légales et réglementaires.

La Communauté de communes a pris en charge les dépenses pour la mise en place du module de saisine par voie électronique sur les sites internet des communes et le déploiement de Next'ADS (nouvelle solution pour l'instruction ADS) pour l'ensemble des communes et la formation des agents du Pôle ADS.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes adhérentes à la convention ont donc commencé à recevoir des dossiers d'urbanisme dématérialisés. **Sur cette première année, 21 % des dossiers instruits par la communauté de communes étaient des dossiers déposés par la voie dématérialisée.**

Dossiers dématérialisés 2022							
	CU	DP	PD	PC	PA	TOTAL	%
CAMARET-SUR-AIGUES	0		0	15	2	17	35%
LAGARDE-PAREOL	0	1	0	1	0	2	12%
SAINTE-CECILE-LES-VIGNES	0	11	0	10	0	21	14%
SERIGNAN-DU-COMTAT	0			11	0	11	34%
TRAVAILLAN	1	3	0	5	0	9	26%
VIOLES	0		0	5	1	6	19%
TOTAL	1	15	0	47	3	21%	
	66						

Assainissement

Principaux travaux 2022

SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

Réhabilitation du poste de relevage des eaux usées de la ZAE Florette

Le suivi des travaux a été confié au bureau d'études ARTELIA et les travaux ont été réalisés par l'entreprise Pompage Rhône Alpes (PRA).

Montant global des travaux : 75 250 € TTC

SERIGNAN-DU-COMTAT

Reprise du réseau de collecte des eaux usées de la rue de la Petite Vignette sur une longueur de 60 ml.

Le suivi des travaux a été confié au bureau d'études ARTELIA et les travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprises TPR/RAMPA/TEYSSIER.

Montant global des travaux : 33 767 € TTC

VIOLENS

Travaux de reprise du réseau de collecte des eaux usées rue Frédéric Mistral et avenue du stade sur une longueur de 300 mètres (reprise de 35 branchements assainissement existants)

Le suivi des travaux a été confié au bureau d'études ARTELIA et les travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprises TPR/RAMPA./ TEYSSIER.

Montant global des travaux : 159 647 € TTC

Schéma directeur intercommunal d'assainissement

La Communauté de communes a mandaté le bureau d'études EGIS EAU pour réaliser la mise à jour de son schéma directeur intercommunal d'assainissement adopté en 2012. Il s'agit d'une étude de diagnostic et d'investigations sur le réseau d'assainissement et sur les stations d'épuration.

Ce schéma va permettre d'établir un programme de travaux de mise aux normes des ouvrages (réseau et stations d'épuration) à l'horizon 2035. Ainsi, à terme, chaque commune sera dotée d'un système d'assainissement fiable, performant et respectueux de la réglementation en vigueur.

Cette étude aboutit également à définir le zonage d'assainissement des eaux usées, c'est-à-dire le mode de gestion de l'assainissement (collectif ou non collectif), qui doit être en adéquation avec les PLU de chaque commune.

Schéma directeur des eaux pluviales

Sur le territoire intercommunal, la compétence relative à la gestion des eaux pluviales est principalement exercée par les communes. Toutefois, la Communauté de communes exerce cette compétence dans les zones d'activités.

Afin de répondre à des problèmes d'inondation dus à un dysfonctionnement du réseau pluvial et des phénomènes de ruissellement, la Communauté de communes et ses communes membres ont décidé de réaliser un schéma directeur intercommunal des eaux pluviales.

Les 8 communes de l'intercommunalité et la Communauté de communes ont constitué un groupement de commandes au sens de l'article L.2113-6 du Code de la commande publique. La Communauté de communes est désignée coordonnatrice de la passation et de l'exécution du groupement de commandes.

Cette étude, qui sera réalisée en 2023, a pour objectifs de :

- ✓ Réaliser le diagnostic du fonctionnement du réseau des eaux pluviales des huit communes de la Communauté de communes afin d'en recenser et caractériser les anomalies et les dysfonctionnements, de quantifier la pollution rejetée ainsi que son impact sur le milieu ;
- ✓ Réaliser le schéma directeur de gestion des eaux pluviales afin de comprendre le fonctionnement hydraulique du territoire et améliorer la gestion des eaux pluviales ;
- ✓ Envisager les travaux à mettre en œuvre pour réduire les risques , avec des coûts estimés par chacun d'entre eux;
- ✓ Echanger sur la prise en compte des zonages dans les documents d'urbanisme et de proposer des règlements spécifiques (devoirs des propriétaires, sanctions...) sur les communes en matière de gestion des eaux pluviales.



Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Conformément aux dispositions de l'article 1530 bis du Code général des impôts, la Communauté de communes a institué la taxe GEMAPI par délibération du 25 septembre 2017.

Le produit de cette taxe est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations, ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts résultants de l'exercice de la compétence.

Le produit de cette taxe est plafonné à 40 € par habitant et par an. Une fois que l'assemblée délibérante de la Communauté a fixé le produit attendu, les services fiscaux le répartissent entre les différentes taxes locales (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises) et calculent alors automatiquement les 3 taux additionnels de la taxe GEMAPI.

Par délibération 2022-044 du 7 avril 2022, le conseil communautaire a approuvé le produit attendu de la taxe GEMAPI qui s'élève à 479 318 € pour l'année 2022, tout en sachant que ce produit ne couvre pas intégralement les charges d'exercice de la compétence.

Le **Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale** (SMOP), assurant les missions liées à la GEMAPI sur ce bassin versant, a lancé les études sur le système d'endiguement entre les communes de Violès et de Bédarrides en rive droite et rive gauche de l'Ouvèze. Le dossier partiel d'autorisation du système d'endiguement a été déposé auprès des services de la Préfecture,

Le **Syndicat mixte d'Eygues en Aygues** a également commencé à réaliser les mêmes études sur tout le linéaire de l'Aygues.

Quant au Syndicat mixte du Rieu Foyro (SMRF), eu égard à son incapacité à mettre en œuvre les travaux préconisés par plusieurs bureaux d'études à la suite des inondations de 2002 et 2003, il a été décidé de le dissoudre.

Cette dissolution a été approuvée par le conseil communautaire lors de sa séance du 8 décembre 2022.

Elle devrait être effective au 2^{ème} semestre 2023.

Préservation et restauration de la zone humide de l'étang de Ruth

Lors de la réunion de bureau du 14 juin dernier, le Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec le Syndicat mixte d'Eygues en Aygues, est venu présenter le projet de zone humide de l'étang de Ruth.

L'étang de Ruth, situé sur le territoire de la Commune de Sérignan-du-Comtat, est une zone humide de 31 hectares qui relève de la typologie « marais et landes humides de plaines et plateaux », selon le classement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Elle apparaît en 3^{ème} position des zones humides les plus importantes du département de Vaucluse (hiérarchisation de l'inventaire départemental des zones humides). L'étang de Ruth présente des enjeux de biodiversité majeurs, parmi lesquels de nombreuses espèces protégées : amphibiens, papillons, avifaune paludicole... à l'aune de connaissances pourtant encore liminaires, et d'une régression pourtant marquée de leurs habitats sur le site.

Fragilisé en raison de la gestion de l'eau par drainage, d'une pression foncière constante et d'une agriculture dégradée, la préservation et la restauration de l'étang de Ruth s'inscrivent dans une démarche d'intérêt général avec en perspective :

- La sécurisation du foncier de la zone humide,
- La restauration du fonctionnement hydraulique de la zone humide,
- La préservation de la biodiversité,
- La préservation de la ressource en eau et de sa qualité,
- La valorisation et la sensibilisation à l'environnement.

Il a été proposé au conseil communautaire du 22 septembre 2022 de désigner la Communauté de communes comme structure porteuse de ce projet, au titre de sa compétence GEMAPI, en lien avec la Commune de Sérignan-du-Comtat qui va y exercer son droit de préemption, afin de sauvegarder et restaurer cette zone humide.

Ce projet pourra être soutenu financièrement par le Département de Vaucluse, au titre de son dispositif Espaces Naturels Sensibles (ENS), ainsi que par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, au titre de son 11^{ème} programme « Sauvons l'eau ».



Crédit photo: David Tatin / Orbisterre

Environnement

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 084-248400160-20230622-DEL2023_058-DE

Convention avec le CEDER dans le cadre du programme SARE

Par délibération du 8 juillet 2021, le conseil a approuvé le protocole d'engagement avec l'Etat dans le cadre du Contrat de relance et de transition écologique.

L'aide à la rénovation énergétique des habitations fait partie des projets inscrits dans ce protocole, dans le cadre du programme Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) créé à l'initiative du Conseil départemental de Vaucluse.



Le Centre pour l'environnement et le développement des énergies renouvelables (CEDER), dont le siège est à Nyons, est la structure désignée pour la mise en œuvre de ce programme sur notre territoire.

La convention triennale passée avec le CEDER le 30 septembre 2021, a pour objet de définir les conditions et modalités de financement, par la Communauté de communes, du programme d'actions défini et présenté par la structure de mise en œuvre, pour réaliser les missions d'information, de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement auprès des particuliers et du petit tertiaire privé.

La participation financière annuelle de la Communauté de communes s'élève à 10 291 €, qui inclut la réalisation des actions pour l'année 2021, à laquelle il faut ajouter l'adhésion annuelle au CEDER qui s'élève à 300 €.

Depuis mars 2022, des permanences ont été mises en place à Camaret-sur-Aygues le 1^{er} jeudi du mois et à Piolenc le 3^{ème} jeudi du mois afin d'accompagner les ménages dans leur démarches de rénovation énergétique de leur logement.

Deux réunion d'informations ouvertes au public ont été organisées dans ces mêmes communes le 29 novembre et le 1^{er} décembre.

Marchés

publics

Marchés publics (hors mutualisés)

Marchés/lots	Quantité	Attribués	Déclaration sans suite
Inférieur ou égal à 40 000 €HT	5	5	0
Supérieur à 40 000 €HT et inférieur à 215 000 €HT	7	7	0
Supérieur à 215 000 €HT	18	13	5
Total	30	25	5

Mise en concurrence simplifiée (inférieur ou égal à 40 000 €HT)

Elaboration d'un schéma directeur vélo

Société: IMMERGIS
Montant: 29 800 € HT
Durée: +/- 1 AN

Etude de faisabilité photovoltaïque sur le bassin des Bondes

Société: AKAJOLE
Montant: 5 110 € HT
Durée: +/- 4 mois

Refonte du document unique d'évaluation des risques professionnels

Société: EOSE
Montant: 9 650 € HT
Durée: +/- 4 mois

Achat de balais acier et mixtes pour les balayeuses

Société: SOVB
Montant: mini 10 000 € HT; maxi 40 000 € HT
Durée: 4 ans

Nettoyage des locaux administratifs et techniques

Société: HEXANET
Montant: 25 926,84 € HT
Durée: 4 ans

Marché à procédure adaptée (supérieur à 40 000 €HT et inférieur à 215 000 € HT)Elaboration d'un schéma directeur vélo**Société:** IMMERGIS**Montant:** 29 800 € HT**Durée:** +/- 1 anReprise de l'étanchéité de la station d'épuration de Piolenc**Société:** ETANDEX**Montant:** 5 674,75 € HT + 506,25 € HT de maintenance par an**Durée:** 8 ans à compter de l'admission des fournituresConstruction d'un point info tourisme à Piolenc- lot 1: gros œuvre**Société:** CHEVALIER BATIMENT**Montant:** 105 040,30 € HT**Durée:** durée des travaux +/- 8 moisConstruction d'un point info tourisme à Piolenc- - lot 2: menuiseries**Société:** SM SERRURERIE**Montant:** 39 050 € HT**Durée:** Durée des travaux +/- 8 moisConstruction d'un point info tourisme à Piolenc- lot 3 électricité**Société:** PPS ELECTRICITE**Montant:** 30 756 € HT par an**Durée:** : Durée des travaux +/- 8 moisConstruction d'un point info tourisme à Piolenc- lot 4 plomberie**Société:** THERMATEX**Montant:** 19 197,79 € HT**Durée:** Durée des travaux +/- 8 moisMaîtrise d'œuvre pour la viabilisation de la zone d'activité économique Rameyron II**Société:** BEAUR**Montant:** Taux de rémunération mission de base 6,56 %, forfait de 18 600 € HT pour les missions complémentaires**Durée:** +/- 24 moisProcédures formalisées (supérieur à 215 000 € HT)Accord cadre pour divers travaux récurrents d'assainissement**Société:** Groupement TPR/ RAMPA/ TEYSSIER**Montant:** entre 400 000 et 2 000 000 € HT**Durée:** 4 ansTravaux de génie civil pour l'installation de colonnes enterrées**Société:** Déclaré sans suiteAchat d'un broyeur de végétaux**Société:** HANTSCH**Montant:** 256 100 € HT**Durée:** Livraison sous 9 mois (01/2023)Acquisition de véhicules de collecte- lot 1 « 3 bennes avec grue »**Société:** Déclaré sans suiteAcquisition de véhicules de collecte- lot 2 « 1 bennette »**Société:** PB ENVIRONNEMENT**Montant:** 90 020 € HT**Durée:** 1 anAcquisition de véhicules de collecte- lot 3 « 1 camion Ampliroll »**Société:** AZUR TRUCK**Montant:** 261 000 € HT**Durée:** 1 an et demiAcquisition de véhicules de collecte- lot 4 « Tractopelle »**Société:** Déclaré sans suite

Acquisition de véhicules de collecte- lot 5 « chariot
 télescopique »

Société: Déclaré sans suite

Transport du verre et des encombrants

Société: PASINI

Montant: 320,90 € HT/ tonne de verre; 241,64 € HT/ tonne d'encombrants

Durée: 4 ans

Relance travaux d'installation de colonnes enterrées

Société: Groupement TPR/ EIFFAGE

Montant: entre 200 000 et 1 000 000 € HT

Durée: 4 ans

Réhabilitation de la station d'épuration des Farjons à
 Uchaux

Société: Groupement ISTEOP/ TPR

Montant: 298 892€ HT

Durée: Durée des travaux +/- 6 mois

Relance , LLD 3 bennes avec grue

Société: Déclaré sans suite

Gestion et entretien des stations d'épuration et du réseau
 d'assainissement collectif

Société: CEO

Montant: 2 610 220 € HT

Durée: 4 ans

Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables lot 1
 EMR

Société: PAPREC

Montant tri et conditionnement: 220 € HT/ tonne

Montant traitement des refus: 15 € HT/ tonne

Durée: 4 ans

Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables-
 lot 2 papier

Société: PAPREC

Montant tri et conditionnement: 35 € HT/ tonne

Montant traitement des refus: 15 € HT/ tonne

Durée: 4 ans

Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables-
 lot 3 cartons

Société: PAPREC

Montant tri et conditionnement: 35 € HT/ tonne

Montant traitement des refus: 15 € HT/ tonne

Durée: 4 ans

Maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle
 station d'épuration de Camaret

Société: Groupement Cabinet d'études GAXIEU
 (mandataire)/ MCA

Montant : 2,26 % de rémunération pour les
 missions de base et forfait de 47 337,50 € HT

Durée: +/- 4 ans

Acquisition de deux bennes à ordures ménagères avec
 grue

Société: GEESINK NORBA FRANCE

Montant : 739 000 € HT

Durée: 15 mois

Marchés mutualisés publiés

Marchés/lots	Nombre	Attribués	Déclaration sans suite
Inférieur ou égal à 40 000 €HT	1	1	0
Supérieur à 40 000 €HT et inférieur à 215 000 €HT	5	5	0
Supérieur à 215 000 €HT	0	0	0
Total	6	6	0

Mise en concurrence simplifiée (inférieur ou égal à 40 000 €HT)

Achat d'équipements de protection individuels

Membres: CCAOP, Sérignan, Travaillan, Uchaux
Société: TRENOIS DECAMPS
Montant: entre 10 000 et 40 000 € HT
Durée: 3 ans

Marché à procédure adaptée (supérieur à 40 000 €HT et inférieur à 215 000 € HT)

Achat de pneus et prestations annexes

Membres: CCAOP, Sérignan, Uchaux
Société: FIRST STOP AYME
Montant: entre 20 000 et 214 000 € HT
Durée: 4 ans

Elaboration d'un schéma directeur intercommunal de gestion des eaux pluviales

Membres: CCAOP + 7 communes membres (hors Piolenc)
Société: EGIS EAU
Montant: 100 000 € HT
Durée: +/- 2 ans

Souscription d'assurances- lot 1 dommage aux biens

Membres: CCAOP, Sérignan
Société: SMACL
Montant: 1,67 € HT/ m²
Durée: 4 ans

Souscription d'assurances- lot 2 responsabilité civile

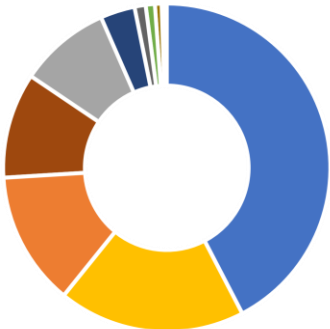
Membres: CCAOP, Sérignan
Société: SMACL
Montant: 7 860,16 € HT
Durée: 4 ans

Souscription d'assurances- lot 3 flotte automobile

Membres: CCAOP, Sérignan
Société: Groupement Assurances PILLIOT/ GLISE
Montant: 130 222,08 € HT
Durée: 4 ans

Résultats de clôture du budget principal

Dépenses de fonctionnement: 11 163 166€



- Attributions de compensation: 4 728 137 €
- Prestations du service déchets: 1 473 675,00€
- Fonctionnement courant: 1 005 265,00€
- Salaires et charges: 2 062 551,00 €
- Charges financières: 30 748,00 €
- Indemnités et charges élus: 101 180,00 €
- Autres charges courantes: 380 711,00 €
- Amortissement: 1 158 995,00 €
- Fonds de péréquation: 122 920,00 €
- Étalement de charges Covid-19: 73 665,00 €
- Charges exceptionnelles: 25 319,00 €

Recettes de fonctionnement: 12 669 790,00 €



- Fiscalité des entreprises: 2 219 560,00€
- Fiscalité des ménages (dont TEOM): 3 335 322,00 €
- Fraction de TVA: 2 866 569,00 €
- Taxe GEMAPI et taxe de séjour: 571 957,00 €
- Dotations de l'Etat: 1 670 315,00 €
- Soutiens financiers tri sélectif: 314 415,00€
- Produit des services: 325 505,00 €
- Subventions: 45 943,00 €
- Excédent antérieur reporté: 1 087 522,00 €
- Produit des cessions d'immobilisation: 91 193,00 €
- Produits exceptionnels: 15 816,00 €

Dépenses d'investissement: 1 750 263,00 €



- Logiciels et frais d'études: 74 428,00 €
- Subventions d'équipements versées: 276 394,00 €
- Equipements et matériels: 762 619,00 €
- Travaux: 268 235,00 €
- Annuités d'emprunt: 242 914,00 €
- Amortissements subventions: 125 673,00 €

Restes à réaliser 2022 reportés en 2023:
2 847 000,00 € HT

Recettes d'investissement: 2 222 996,00 €

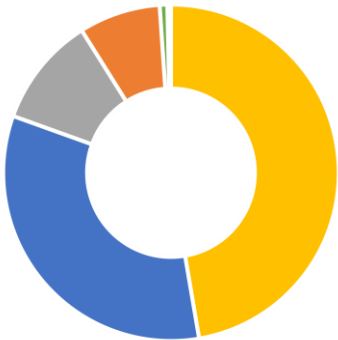


- Amortissements: 1 067 155,00 €
- FCTVA: 74 763,00 €
- Subventions: 6 877,00 €
- Excédent antérieur reporté: 908 696,00 €
- Charges Covid-19: 73 665,00 €
- Cession d'immobilisation: 91 840,00 €

Budget

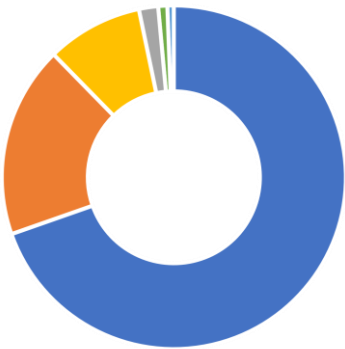
Assainissement

Dépenses d'exploitation: 2 360 815,00 €



- Fonctionnement courant: 782 961,00 €
- Charges financières: 185 414,00 €
- Personnel mis à disposition: 249 898,00 €
- Dotation aux amortissements: 1 116 888,00 €
- Charges exceptionnelles: 8 235,00 €
- Autres charges de gestion courante: 17 419,00 €

Recettes d'exploitation: 3 054 832,00 €



- Redevance usagers: 2 127 082,00 €
- Participation travaux: 551 378,00 €
- Prime pour épuration: 55 239,00 €
- Amortissement subventions: 276 482,00 €
- Redevance ANC: 18 510,00 €
- Excédent exercice antérieur: 26 141,00 €

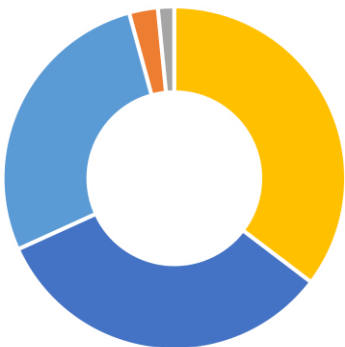
Dépenses d'investissement: 1 651 125,00 €



- Interventions sur réseaux: 165 698,00 €
- Renouvellement des installations: 235 707,00 €
- Travaux réseau et STEP: 234 537,00 €
- Annuités d'emprunt: 681 270,00 €
- Amortissement subventions: 273 937,00 €
- Frais d'études: 59 976,00 €

Restes à réaliser 2022 reportés sur le budget 2023:
593 200 €

Recettes d'investissement: 3 396 523,00 €



- Dotation aux amortissements: 1 116 888,00 €
- FCTVA: 91 963,00 €
- Subventions: 52 500,00 €
- Excédent capitalisé: 1 200 000,00 €
- Excédent exercice antérieur: 935 172,00 €

Fonds de concours

En 2021 le conseil communautaire a approuvé l'instauration des fonds de concours destinés à aider les communes membres dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissement.

Pendant toute la durée de la mandature, des crédits budgétaires sont ouverts chaque année dans cette optique, à hauteur de 500 000 €.

Les crédits non consommés au cours d'un exercice budgétaire sont reportés sur l'exercice budgétaire suivant. Ainsi, en 2021, 109 874,50 € ont été reportés sur l'exercice budgétaire 2022, portant l'enveloppe 2022 à 609 874,50 €.

Pour 2022, les communes de **Camaret-sur-Aygues, Lagarde-Paréol, Piolenc, Sérignan-du-Comtat, Uchaux et Violès** en ont bénéficié pour un total de **609 874,50 €**.



Réhabilitation des anciennes écoles communales de Violès

Construction du nouveau restaurant municipal à Piolenc



Séance du 27 janvier :

- Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2022 pour le nouveau siège de la Communauté de communes
- Demande de subvention au Conseil départemental de Vaucluse pour le nouveau siège de la Communauté de communes
- Montant prévisionnel des attributions de compensation versées aux communes pour 2022
- Demande d'exonération de la TEOM de la société CENTRAKOR
- Avance sur la participation financière 2022 au SMBVA
- Participation 2022 à ISDPAM
- Participation 2022 à l'agence VPA
- Participation 2022 à l'association Prévigrêle
- Rapport 2021 du service commun des ADS
- Solde de l'opération « Les bon plans maintenant » avec la CCI de Vaucluse
- Convention de partenariat avec la CCI de Vaucluse
- Non renouvellement de l'adhésion à l'agence Rising Sud
- Renouvellement des conventions avec OCAD3E et ECOSYSTEM
- Convention du service mutualisé d'assistance informatique
- Création d'emplois pour accroissement saisonnier d'activité
- Convention avec l'ADEME pour la réalisation d'un schéma directeur vélo
- Débat sur la protection sociale complémentaire

Séance du 24 mars :

- Demande de subvention à la Région pour la Maison des vins et des produits du terroir
- Nouveau contrat d'hébergement du logiciel d'assainissement non collectif R'SPANC
- Convention d'archivage avec le CDG 84
- Débat d'orientation budgétaire 2022
- Création du budget annexe de la ZAE Rameyron II
- Création d'un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe
- Création d'emplois pour avancement de grade
- Etat 2021 des indemnités perçues par les élus
- Règlement du compte personnel de formation

- Attribution du marché pour l'achat d'un broyeur
- Attribution de l'accord-cadre pour la réalisation de travaux d'assainissement
- Collecte séparative des cartons
- Demande d'exonération de la TEOM

Séance du 7 avril :

- Montant définitif des attributions de compensation 2022
- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021
- Affectation du résultat
- Cotisation forfaitaire minimum de la CFE
- Vote du taux 2022 de la CFE
- Vote du taux 2022 de la TF sur les propriétés bâties et non bâties
- Vote du taux 2022 de la TEOM
- Vote du produit attendu de la taxe GEMAPI
- Approbation du montant des redevances 2022 du SPANC
- Vote des budgets primitifs 2022
- Demande de subvention à la Région et à l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets « Généraliser le tri à la source et valoriser les biodéchets en PACA »

Séance du 5 mai :

- Modification des statuts du SMBVA
- Autorisation de signature d'un compromis pour l'achat des parcelles pour la ZAE Rameyron II
- Demande de subvention à la Région pour l'acquisition des parcelles Rameyron II
- Modification des statuts du SMRF
- Avenant au contrat de rivière de l'Ouvèze
- Adhésion au réseau Re-Med 0 plastique
- Approbation du marché de location longue durée des véhicules de collecte
- Attribution du marché à bons de commandes pour l'installation de colonnes enterrées
- Approbation de la convention-cadre groupement de commandes avec les EPCI vaucluso-rhodaniens
- Création d'un CST commun avec Lagarde, Sainte-Cécile et Violès
- Convention de service mutualisé d'assistance informatique

Délibérations

Adoptées en 2022

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 084-248400160-20230622-DEL2023_058-DE

Séance du 29 juin :

- Autorisation de signature de l'avenant au bail de location
- Cession d'un véhicule à un tiers
- Election des membres du SEV
- Souscription d'un prêt relais pour le budget de la ZAE Rameyron II
- DM n°1 du budget principal
- Convention de financement pour la modification du PLU de Camaret-sur-Ayguès
- Provision pour dépréciation d'actifs
- Prélèvement de crédits à l'article 1068 du budget principal 2021
- Rétrocession du réseau d'assainissement du lotissement Les Mourvèdres à Sainte-Cécile
- Rapport annuel du prestataire du service assainissement
- RPQS 2021
- Participation des aménageurs, gérants de camping et de résidences de tourisme aux coûts de réalisation des plateformes de PAV
- Convention de passage sur voie privée
- Attribution des prix du concours de collecte de piles
- Attribution de l'accord-cadre pour l'installation de colonnes enterrées
- Attribution du marché pour le renouvellement du parc automobile des services techniques
- Attribution du marché pour le transport des encombrants et du verre
- Avenant n°1 au marché de fourniture de colonnes enterrées
- Signature d'un compromis pour l'acquisition de parcelles
- Création d'emplois saisonniers
- Création d'un service commun d'assistance informatique avec Violès
- Approbation du formulaire d'adhésion au marché mutualisé relatif au traitement des ordures ménagères résiduelles
- Convention de gestion financière avec la SMRF

Séance du 22 septembre :

- Lancement de l'inventaire des zones d'activité économique
- Adoption de la nouvelle nomenclature budgétaire M57

- FPIC 2022
- Convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement pour le périmètre des ZAE
- Décision modificative n°2 du budget principal
- Souscription d'un prêt relais pour la ZAE Rameyron II
- Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales
- Rapport d'activité 2021 du SMBVA
- Préservation et restauration de la zone humide de l'Etang de Ruth
- Contrat AAP « Optimisation de la collecte » avec CITEO
- Attribution du marché relatif à la réhabilitation de la STEP des Farjons à Uchaux
- Adhésion au groupement de commandes portant sur l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales
- Adhésion au groupement de commandes pour diverses assurances

Séance du 27 octobre :

- Rapport d'activité 2021
- Souscription de deux emprunts pour le budget principal
- Intervention de la Communauté de communes en matière de garantie d'emprunt sur les opérations immobilières
- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Piolenc
- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Camaret-sur-Ayguès
- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Violès
- Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Uchaux
- Mise à jour du schéma directeur et du zonage assainissement
- Demande de prolongation de la durée de validité d'une subvention accordée à un usager pour la réhabilitation de son installation ANC

Délibérations

Adoptées en 2022

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 084-248400160-20230622-DEL2023_058-DE

- Modification du règlement de la ZAE du Crépon à Piolenc
- RPQS des déchets ménagers 2021
- Marché public de prestation de service relatif à la location de bennes à ordures ménagères
- Avenant de prolongation du marché de tri du papier, cartons et emballages ménagers recyclables avec PAPREC
- Adhésion au groupement de commandes portant sur des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur divers bâtiments publics
- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de composteurs et de bioseaux
- Création de divers emplois
- Recours à une société d'intérim pour besoins saisonniers
- Attribution du marché d'entretien du réseau d'assainissement et des STEP
- Constitution d'un groupement de commandes pour des prestations de contrôles périodiques obligatoires
- Règlement de formation
- Convention de médiation préalable avec le CDG 84
- Convention de signalement avec le CDG 84
- Désignation des représentants élus pour le Comité social territorial
- Création d'emplois

Séance du 8 décembre :

- Adhésion au CEREMA
- Décision modificative n°3 du budget principal
- Décision modificative n°1 du budget annexe assainissement
- Modification du règlement des fonds de concours
- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Sérignan-du-Comtat
- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lagarde Paréol
- Réévaluation de la subvention attribuée à la commune de Lagarde-Paréol
- Rapport d'activité 2021 de l'Espace France services
- Fixation des tarifs 2023 de la redevance d'assainissement collectif pour les usagers domestiques et non domestiques
- Attribution d'aides financières pour la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif
- Dissolution du Syndicat mixte du Rieu Foyro
- Nouvelle convention avec MICROTERRA
- Contrat de prise en charge des DEE avec ECOSYSTEM et ECOLOGIC
- Contrat de prise en charge des déchets issus des lampes avec ECOSYSTEM